

## Commission Technique Nationale

### Procès verbal de la réunion du 10 janvier 2004 à Marseille.

#### CTR représentées :

Sud-Atlantique	J-Louis DINDINAUD	L.R.M.P	J-Pierre MONTSENY
Bretagne-Pays de loire	Claude OLIVIER	Martinique	J-Louis BLANCHARD
Centre	Bernard NOWAK	Nord-Pas de Calais	Bruno ENGELS
Corse	Patrick DUMAS	Nouvelle-Calédonie	Claude MARTIN
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI	Normandie	Denis RANCON
Est	Gérard DEPIT	Polynésie Française	René CAVALLO
Guadeloupe	Gérard PUIG	Provence	Daniel HURON
Ile de France-Picardie	Florent ROUX	R.A.B.A	J-Luc BESQUEUT
Réunion	J-Louis BLANCHARD		

Sont également présents : -ordre alphabétique- Eric BERGMANN, délégué de la CMPN ; Roland BLANC, Président de la fédération, Patricia BRETON, IN, groupe recycleur ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Claude DUBOC, IN ; Francis IMBERT, IN ; Bruno GRANDJEAN, Président de la CMPN ; André GROUSSET, médecin fédéral national ; Pascal MONESTIEZ, IN, référent plongée enfants ; Jean Pierre MONTAGNON, IN., directeur logistique ; Richard POTHIER, IN ; Guy ZONBERG, IN.

En sus des Présidents de CTR ou de leurs représentants, participent aux travaux sur le règlement des Collèges Régionaux d'Instructeurs :

- Bruno MICHELINI, Délégué du Collège de Provence
- Raymond CLAUDE, Délégué du Collège du Nord-Pas de Calais
- Eric BAHUET, Délégué du Collège de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Sylvain PEYBERNES, Délégué du Collège de l'Est
- Patrick DUMAS, Délégué du Collège de Corse
- Jean-Yves KERSALE, Délégué du Collège de Bretagne Pays de Loire

Excusés : Joël TALON (Délégué du Collège de Sud-Atlantique) ; Maurice GORET (Délégué du Collège du Centre), Gérard MARICELLE (Délégué du Collège de l'Ile de France-Picardie), Raymond LEFEVRE (Délégué du Collège de Côte d'Azur) ; Philippe SCHNEIDER (Délégué du collège de RABA).

#### **La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.**

Roland Blanc, président de la FFESSM, présente ses vœux à l'assemblée. Il évoque un projet de charte pour les moniteurs de l'Ecole Française de plongée, qui sera mis à l'étude.

Jean Louis Blanchard, président de la CTN, présente à son tour ses meilleurs vœux aux présents.

#### **1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 20 septembre 2003 à Marseille.**

Le P.V. de la réunion de CTN du 20 septembre 2003 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

#### **2) Infos, commentaires et mises au point :**

##### Remboursement des frais, règlement intérieur de la CTN (JLB).

Rappel des règles à appliquer : Le déplacement est remboursé au tarif 2<sup>ème</sup> classe SNCF pour les présidents ou représentants des CTR (1 par CTR). Les dépassements éventuels, transports aériens, hôtel, sont à la charge des régions. Le repas du samedi midi est pris en charge.

Pour les réunions du collège des instructeurs nationaux, une prise en charge par année civile, tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe.

Un rappel est fait concernant le règlement intérieur de la CTN, et sur son articulation avec le RI de la FFESSM. Jean-louis Blanchard propose, à titre d'archivage, d'envoyer par mèl un exemplaire de ce règlement aux Présidents de CTR, à titre d'archivage.

Par ailleurs le Président de la CTN indique qu'une mise à plat des difficultés rencontrées par Florent ROUX, Président de la CTIR Ile de France-Picardie, en regard des remboursements de frais engagés par lui, a été faite et sera suivie d'effet.

Budget prévisionnel 2004 de la CTN (RC et JLB). Le prévisionnel est remis à titre d'information. Il est en pièce jointe. Jean Louis Blanchard commente les différentes lignes. Un effort est fait afin de maîtriser les dépenses, afin de se conformer à la demande que le CDN a faite à chaque commission. Voir pièce jointe.

Edition du manuel du moniteur et du responsable fédéral édition 2004 (JPM) :

Jean Pierre Montagnon rappelle la décision prise antérieurement. Le manuel du moniteur et du responsable de club est actualisé tous les 3 mois en ligne. La version papier est remise à jour tous les ans. Il existe donc un décalage entre les deux sources de renseignements. Cependant la coexistence des 2 systèmes est souhaitée, après un tour de table.

Jean-Louis Blanchard indique que la version « 2004 » sera élaborée par JPM et par lui-même, et rapidement mise en ligne et éditée. Elle rendra de fait caduques les versions antérieures.

Présentation du rapport annuel 2003 des jurys de MF2. ( Jean Claude Cayol )

Jean Claude nous commente ce rapport. Pas de gros problèmes signalés. Ce rapport est composé de quatre parties, et il est mis en téléchargement sur le site de la CTN. Le Président insiste sur la pertinence et la qualité de ce grand travail de compilation, utilisable par les cadres et par les candidats potentiels. Il ressort de l'intervention de JC Cayol que :

Epreuves pratiques : L'épreuve de remontée au gilet fait l'objet de nombreux commentaires.

Epreuves orales : Quelques remarques sur les questions matériel.

Epreuves écrites : Quelques remarques, notamment sur le plan de « l'aspect théorique de l'activité ».

Evaluation : Les critères doivent être adaptés aux conditions, notamment pour les épreuves pratiques.

En conclusion, cette méthode de travail (rapports de jurys) mérite d'être développée. Une cohérence ressort entre les différents centres. Dernière remarque : la majorité des candidats ajournés le sont sur note éliminatoire.

Dossiers en Section Permanente de la Commission Consultative (RC, JMB, JLB).

Projet de modification de l'arrêté de 1996 (accès au spécifique du brevet d'état). Voici ce qui devrait être intégré dans la modification de l'arrêté du 10 avril 1996, (J.O. du 02/05/96) qui fixe les conditions de mise en place de la formation en modulaire, et qui définit les épreuves de l'examen final. Il va de soi que tout cela relève du conditionnel tant que l'administration de tutelle (Ministère des Sports) n'a pas fait procéder aux calages législatifs annoncés.

Tout MF1 (ou MF2) pourrait prétendre à la filière suivante :

1 stage en 70 heures couvrant 10 jours de formation: c'est un stage de type passerelle, qui n'est pas inscrit dans une UF du cursus Brevet d'Etat. Ce stage complémentaire se substitue à la formation modulaire usuelle, et il est contrôlé administrativement par l'Etat (c'est l'article 43 de la Loi sur le Sport).

Puis passage de l'épreuve A du BEES1 spécifique avec prise en compte des notes déjà attribuées dans le cadre de l'examen de MF1 (pour les épreuves B et C).

Gestion des examens par les DDRJS.

Le tronc commun est exigible pour l'obtention du BEES1, cependant il n'est pas nécessaire de l'obtenir avant le spécifique.

Projet de modification de l'arrêté de 2000 concernant les mélanges. Une refonte de ce texte est à l'étude dans l'objectif d'en clarifier la lecture et l'application. Un gros travail de compilation a été réalisé par Jean-Louis Blanchard. Les propositions qui suivent s'appuient sur les conclusions de la Commission Technique Nationale de la FFESSM, et sur le groupe d'experts sollicités par cette Commission. Compte tenu des restructurations profondes que nécessiterait l'arrêté, nous préconisons une abrogation de cet arrêté de façon à publier un nouvel arrêté.

RIPE 2003 : bilan. - RIPE 2004 : projets (GP).

RIPE 2003 : Deux problèmes épineux rencontrés. Une météo exceptionnellement capricieuse, ainsi que le désistement d'un des principaux centres d'hébergement, à quelques jours de la manifestation.

RIPE 2004 : Après consultation des clubs impliqués, il est décidé de scinder cette manifestation de la manière suivante : Deux RIPE à la suite, deux fois trois jours, avec une journée de transition, soit un total de sept jours. Inscriptions libres sur les deux sessions, jusqu'à saturation de l'une ou de l'autre.  
Voir Pièce jointe.

#### Infos initiateur de club nouvelle formule (JLB).

- La période transitoire entre l'ancienne et la nouvelle formule est reportée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2004.
- Suite à des problèmes de fonctionnement rencontrés sur le terrain par la CTR Ile de France Picardie, il est demandé à Florent ROUX de lister ces problèmes afin d'en débattre lors de la CTN suivant l'AGN.
- Soit le candidat passe l'examen suivant l'ancienne formule (examen à 6 épreuves), soit il passe l'examen suivant la nouvelle formule (stage initial + groupes de compétences validés, puis examen à 3 épreuves). Mais en aucun cas le candidat peut passer un examen en 3 épreuves s'il n'a au préalable suivi et validé le cursus (stage initial + groupes de compétences validés).

Point concernant le livre d'annales examens niveau 4 (JLB). Les régions n'ayant pas encore, pour des raisons diverses, envoyé 3 sujets complets, sont invitées à le faire rapidement.

### 3) Règlement intérieur des Collèges Régionaux d'instructeurs : Synthèse, débat et décision (DH et GZ)

Les présidents de CTR et les représentants des collèges régionaux ont reçu la proposition du nouveau règlement intérieur des collèges régionaux d'instructeurs, afin d'organiser en temps utiles la prospective nécessaire en Régions. Cette proposition revue et corrigée sur la base des retours des Collèges Régionaux, est relue et lissée, point par point.

Certaines modifications du texte présenté sont soumises au vote des présidents de CTR, avec la consultation et l'apport capitaux des Délégués des Collèges Régionaux présents. Les points soumis au vote sont les suivants :

- Créer la notion de « instructeur régional hors-classe ».

Contre : IDFP, BPL, LRMP, RABA, Martinique

Pour : Provence, Guadeloupe, Est, Sud-Atlantique, CA, NC, Nord-PDC, Centre, Corse, Normandie, Réunion.

Conformément au « poids » des voix, la création des IR Hors classe est rejetée.

- Faire figurer dans le texte le fait suivant : lorsqu'un Instructeur est volontaire pour une action réglementaire comptant pour son exercice, et qu'il n'est pas convoqué par le Président de CTR, alors cette action est cependant validée dans le cadre de son service minimum obligatoire.

Pour : Centre, IDFP.

Par conséquent cette mention ne figurera pas dans le RI, ce qui n'empêche pas, ainsi que le commente JLB, qu'elle est évidemment appliquée de fait.

Enfin : la synthèse finale, amendée et modifiée par les représentants des collèges régionaux et les représentants des CTR, est proposée au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Le texte adopté par la CTN est fourni en annexes. Il sera soumis à l'approbation du CDN pour mise en application à effet immédiat.

Voir pièce jointe.

### 4) Cahier des charges pour les colloques Nationaux plongée enfants : Débat et décision (PM).

Ce cahier des charges, présenté aux CTR lors de la dernière réunion de CTN, est proposé pour approbation. Il est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes : 50 personnes payantes inscrites 30 jours avant, et deux interlocuteurs uniquement : l'un pour l'équipe pédagogique et l'autre pour l'équipe d'organisation.

Voir pièce jointe.

### 5) Colloque national plongée enfants 2004 (PM).

Ce colloque est prévu les 6 et 7 mars 2004 à Toulouse. Le programme est arrêté. Ce programme, ainsi que les fiches de réservation seront disponibles en téléchargement sur le site de la CTN. Un courrier sera envoyé aux clubs. Ce document est en pièce jointe.

### 5) Contenus de formation recycleurs : débat et décision (PB).

Patricia Breton fait un point précis sur les retours des régions après la présentation du cursus lors de la réunion de CTN de septembre 2003. Les contenus de formation proposés sont soumis à l'approbation de la CTN et acceptés à l'unanimité des présents ou représentés. Ce canevas général sera éventuellement à reconsidérer dès la sortie du nouvel arrêté (attente de la réunion de la SP du Comité Consultatif en février 2004). Dans l'attente, ce cursus ne sera pas publié. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

#### 7) **Livret pédagogique initiateur de club** : Synthèse et décision (JPMO).

Compte tenu du peu de retours des CTR, il est proposé de reporter cette question à la CTN qui suivra l'AGN. Jean Pierre Montseny nous fait part des remarques reçues. Il distribue une nouvelle mouture provisoire du livret au sein duquel il a déjà intégré ces retours.

Il est décidé d'attendre la prochaine réunion de CTN (après l'AGN), pour statuer sur la décision d'envoyer ce travail à l'imprimeur.

#### 8) **Questions posées à la Commission de Médecine et de Prévention Nationale.**

Jean Louis Blanchard fait lecture de deux questions posées par écrit au président de la CMPN.

1. La première question porte sur la lisibilité et sur la pertinence de la procédure de délivrance de la première licence, en regard du questionnaire type et de l'éventualité de passage devant un médecin fédéral. Y aura-t'il un éclaircissement, voire un assouplissement de la position de la CMPN, compte tenu des difficultés prévisibles pour nos clubs ou structures commerciales agréées (accueil mitigé du questionnaire-type, problèmes de discrétion, liste fantôme des médecins fédéraux dans certains Comités, etc...) ?

Intervention du président fédéral, Roland Blanc. Cette nouvelle contrainte met un frein à l'activité fédérale, et nous place en position de handicap par rapport aux autres structures. De nombreux élus, présidents de clubs et de comités, se trouvent dans une situation difficile face à cette nouvelle contrainte. Notons toutefois que, pour l'instant, cette mesure est applicable puisque approuvée en CDN !

René Cavallo met en évidence le déséquilibre installé entre l'activité fédérale et les autres structures. Il souligne le fait que la commande du ministère n'imposait en rien de durcir le système existant.

Jean Louis Blanchard pose le problème des listes de médecins fédéraux régionaux.

Réponse :

Bruno Grandjean répond qu'il n'est pas responsable des dérives régionales.

Jean Louis Dindinaud : Les critères fixés pour demeurer médecin fédéral semblent limiter leur nombre, et gripper le nouveau système proposé par la CMPN.

Gérard Puig s'étonne des propos du président de la CMPN, lorsqu'il assure ne pas être en mesure de contrôler l'activité des médecins fédéraux, et surtout lorsqu'il argumente sur la mortalité à venir en cas de modification du système actuel.

2. La deuxième question est en prise avec le développement de l'activité de plongée au trimix au sein de la Fédération. Nul n'ignore que pour diverses raisons structurelles la FFESSM a pris du retard sur ce dossier, alors que les contenus de formation fédéraux existent depuis 1999, et que nous avons grandement contribué à l'édition de l'arrêté du 28 août 2000. Nous butons très exactement sur deux problèmes : le choix d'une table trimix d'enseignement, et l'avis attendu de la CMPN en matière de traitement d'accident de décompression sous trimix. Il est paradoxal que pendant ce temps, divers organismes, reconnus ou pas dans l'arrêté, développent l'activité de plongée loisir au trimix, et en font une publicité parfois assourdissante, alors que la fédération délégataire, soucieuse de proposer un produit inattaquable, a des pudeurs qui lui sont largement reprochées. D'où ma question posée à la CMPN : celle-ci peut-elle officiellement nous dire si des protocoles de traitement d'ADD après plongée trimix sont connus, reconnus, et utilisables dans les divers caissons thérapeutiques mis à dispositions des plongeurs de loisir ?

Réponse : Pas de traitement éprouvé sur le marché pour l'instant. Attente d'une conférence ou réunion de consensus sur le sujet. Manque d'ouvrages et de recul. Pas de publication de la part des sociétés savantes. La CMPN possède deux spécialistes : Eric Bergmann et Bruno Grandjean. Ces deux spécialistes proposent : Faire valider par la CMPN un protocole. Ce texte sera proposé lors de la prochaine CTN.

Il est noté qu'en attendant on continue à ne pas avoir de réponse.

Question de René Cavallo : quid des régions, y aura-t'il une mise en place décentralisée, notamment vers les régions pratiquant l'activité ?

Eric Bergmann : Il n'y a pas de problème de mise en œuvre pour ces traitements, c'est uniquement un choix de protocole.

Jean Louis Blanchard : La demande de la CTN est fonctionnelle. Quelle est la position de la CMPN quant à la fourniture de protocoles et procédures ?

André Grousset : L'héliox concerne les travailleurs sous marins.

René Cavallo : En tant que fédération délégataire, nous devons garantir, notamment vis à vis du ministère, la mise en place de procédures sécuritaires.

**9) Epreuves de pédagogie au MF2 :** Retour d'expérience, débat et décision (CO).

Claude Ollivier présente la synthèse des travaux du groupe de travail concernant les épreuves de pédagogie au MF2. Les deux épreuves de pédagogie pratique et préparatoire sont fondues en une seule et même épreuve. Une nouvelle épreuve est proposée afin de maintenir trois évaluations en pédagogie. Cette épreuve est interactive entre le candidat et le jury ; le sujet doit permettre d'évaluer les qualités organisationnelles et pédagogiques du candidat.

Cette proposition de modification est mise au vote : Cette nouvelle architecture est adoptée à l'unanimité.

Pour les modifications à apporter dans le Manuel du Moniteur : voir pièce jointe.

**10) Précisions dans certaines épreuves pratiques de l'examen de MF2 :**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN.

**11) Barème de l'épreuve « démonstration physique avec handicap » dans le MF1.**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN.

**Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

**Prochaines réunions de C.T.N. :**

**Le samedi 27 mars 2004 lors de l'AGN au Havre.**(rapport annuel)

**Le samedi 05 juin 2004 à 9h30 au siège national à Marseille.**

**Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon**

Documents joints :

- Compte-rendu RIPE 2003
- RI des Collèges Régionaux d'Instructeurs Fédéraux
- Cahier de Charge des Colloques Nationaux de plongée enfants
- Modifications du Manuel du Moniteur en ce qui concerne les épreuves de pédagogie
- Budget prévisionnel 2004 de la CTN.
- Inscription et programme colloque national plongée enfants 2004.
- Inscription et organisation stage national de formateurs de TIV.

Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.